

Revue Politique et Littéraire

LE REVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS

VOL VII.

MONTREAL, 26 FEVRIER 1898.

No. 164

SOMMAIRE

Pages d'histoire *Vieux-Rouge* — L'autre farceur *Observateur* — Le "Black crook" *Franc* — Galons d'or et robes noires *Justus* — Antinomies — La Franc-Maçonnerie chinoise Sociétés secrètes — Coups de crayon, *Rigolo* — Traité du jeu de "Whist" — FEUILLETON : De toute son âme (*Suite*) *René Bazin*

PAGES D'HISTOIRE

" Pourquoi le REVEIL fait-il de la politique ? " était la question posée à notre directeur il y a quelques jours.

La réponse est bien facile et ne demande pas de grands efforts d'imagination. Il suffit de rappeler aux lecteurs du journal les luttes faites par les vrais libéraux contre l'autocratie religieuse depuis un demi-siècle, et de montrer, dans toute sa nudité, la conduite actuelle de ceux qui dirigent le parti libéral.

Lorsque l'*Avenir* fut fondé, il y a cinquante ans, Eric Dorion, Lusignan, Desaulles, et plusieurs autres dénoncèrent les abus du clergé et ne craignirent point d'encourir la colère des autorités. Ils furent bel et bien condamnés sans phrases.

Plus tard, l'Institut Canadien, fondé par les Vieux-Rouges du temps, et dont le père de feu Mgr Fabre était l'un des plus beaux ornements, continuait la lutte, et tombait sous le coup d'une condamnation épiscopale promulguée par Mgr. Bourget. C'était toujours la même tactique, le non

Les conditions d'abonnement au REVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous adresserons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

possumus inexorable. L'Institut dut succomber sous les coups de crosse.

C'est alors que Buies arriva avec sa *Lanterne*. Il fit rire les gens qui lisaient en 1868 et 1869, mais cependant il fut forcé de sombrer devant la force imposante des phalanges sacrées qui marchaient en rangs serrés contre les mécréants.

Entre temps, le procès Guibord allait son petit bonhomme de chemin et se terminait en 1876, au mois de novembre s'il nous en souvient, par l'enfouissement, *manu militari*, de ce vieux champion de la liberté politico-religieuse.

Buies revenait un peu plus tard devant le public avec le *Réveil*, qui fit la lutte pendant quelques mois, mais fut obligé de tomber devant les foudres ecclésiastiques.

C'est alors qu'une accalmie se produisit et que les autorités religieuses, en utilisant les maisons d'éducation qu'elles dirigent, tentèrent de reprendre l'ascendant qu'elles avaient perdu sur le peuple en essayant de démontrer aux jeunes élèves que tous ces gens qui les avaient combattues étaient des pestiférés qui ne méritaient que les flammes éternelles, et encore.

Un incident se produisit en 1892 qui permit à un journal franchement libéral, le *Canada-Revue*, de faire avec succès la guerre aux abus ecclésiastiques.

C'est à cette époque qu'un de nos Canadiens des plus distingués, bien connu dans les lettres, écrivit sous le coup d'une indignation spontanée une protestation énergique, où il disait qu'à force de faire croire au clergé que tout lui était permis, "il finissait par prendre nos femmes."

Malheureusement pour lui, malgré ses tendances à tendre la branche d'olivier à propos de tout et à propos de rien, il ne pourra jamais récuser son manuscrit qui

est conservé en lieu sûr et accompagné de son portrait, au cas où il deviendrait nécessaire de fournir des preuves de ses avancés.

Cette apostrophe valut une condamnation carabinée au *Canada-Revue*, avec promesse de flammes éternelles aux récalcitrants qui refuseraient de s'incliner devant le décret épiscopal.

La lutte se continua devant les tribunaux civils et le journal accentua sa campagne, à la grande joie des amis de la liberté civile et religieuse, et au grand désespoir des curés et de leurs esclaves.

Pendant cinq années, le *Canada-Revue* et le *RÉVEIL* répandirent à pleines colonnes les vérités immuables du bon sens et de la logique. Il y eut certainement des fautes commises et des écarts de langage, mais l'intention des éditeurs et des rédacteurs était bonne et ils répondaient simplement aux coups qui leur étaient portés.

Pendant cette période fiévreuse, l'opinion publique se formait, et lorsque Laurier venait devant le peuple en 1896, il était élu par une majorité écrasante dans la province de Québec.

Le Premier-Ministre, au lieu de s'appuyer sur les amis qui lui avaient été fidèles depuis plus de vingt ans, se jetait dans les bras d'un *informeur* politique quelconque qui avait réussi à capter sa confiance, et voulait ramener ses anciens amis, qu'il avait trahis, au pouvoir, pourvu que ses intérêts à lui fussent sauvegardés.

L'hon. M. Laurier avait oublié que les intérêts du vrai parti libéral devaient passer avant ceux des particuliers, et il s'appuyait sur les bedeaux pour garder le pouvoir que les Vieux-Rouges avaient décroché.

Or, ces derniers ayant devant les yeux

l'expérience décisive faite par l'hon M. Mercier, et sachant que la hiérarchie se prononcerait carrément contre eux, le jour où ils pourraient le faire sans danger, voyaient d'un mauvais œil cette tactique du chef, qui n'en continue pas moins à ménager les curés, qui tentent aujourd'hui et qui tenteront toujours de l'embarrasser dans sa politique scolaire.

Nous pouvons encore tolérer chez nous les calotins religieux, parce que leur intérêt est de se défendre contre les attaques du dehors, et que c'est leur droit ; mais ce que nous ne voulons pas subir ce sont les calotins politiques.

Et voilà pourquoi le RÉVEIL fait de la politique.

Et sa devise sera toujours :

"A bas la calotte politique rouge ou bleue, ou même violette!"

VIEUX-ROUGE.

L'AUTRE FARCEUR

Il y avait, un jour, dans la blonde Albion, un révérend quelconque, de taille à rendre des points au plus opportuniste des opportunistes.

Il jouissait d'une prébende très grasse, mais son ambition, très de taille elle aussi, lui avait fait jeter les yeux sur un autre patrimoine beaucoup plus plantureux.

Mais, — il y avait des mais même à cette époque pour les gens à latin et à thèses — mais il ne pouvait l'avoir que par le canal du roi lui-même.

Et pour comble d'empêchement, juste au temps où il allait faire valoir ses titres, ne voilà-t-il pas qu'un prétendant, — une manière de Carlos — surgit et bataille pour arriver au sceptre.

Notre révérend ne se décourage pas pour si peu, se met à cultiver la chèvre et

le chou, à fréquenter les deux camps et, dans un moment de sereine philosophie, expédie à ses gens ce message plein de candeur et de franchise :

"Whosoever shall be the king, I will be the vicar of Bray."

Cette réminiscence nous vient après la lecture des entrevues et lettres que M. Chapleau a cru devoir publier pour expliquer sa singulière conduite.

Personne ne lui demandait d'aggraver l'affaire, mais il n'avait pas la conscience repos.

Il comprend que le public n'est pas aussi bête que bien des gens de son entourage le croient, et que sa lettre *humouristique* à M. Tarte n'a pas passé comme beurre en poêle.

Un silence prudent eut été cent fois préférable. Tout mauvais cas est niable, mais ceux de ce calibre y gagnent à ne pas être expliqués.

Néanmoins, puisque notre ancien gouverneur veut absolument en parler, nous croyons de notre droit de dire ce que nous pensons là-dessus.

Et avec cette virile brutalité de ceux qui parlent avec conviction, nous déclarons que dans notre opinion, l'honorable M. Chapleau n'a fait que plagier la façon d'agir du prétendant au vicariat de Bray.

Il a courtisé deux camps, fait des mœurs au Grand Faiseur du cabinet Laurier, ourdi une trame dont le résultat devait, plus ou moins vite, le rendre gobable aux libéraux.

"Là où a passé Tarte, je passerai bien," semblait-il s'être dit.

Et peut-être, ajoutait-il, plus ou moins mentalement, puisque les jeunes Tarte sont des députés en herbe, je puis bien être un ministre négociable en camp hétérogène.

Ça n'a pas réussi. Et c'est pourquoi nous le voyons aujourd'hui s'adresser aux conservateurs, et leur raconter que Tarte et lui ne correspondaient qu'à titre de farceurs.

Nous sommes des libéraux vrais ce qui nous justifie d'écrire aujourd'hui que si M. Chapleau avait réussi à manigancer son petit coup ç'aurait été le reste.

D'un autre côté, nous savons quelle est l'opinion des bons conservateurs sur cette avalanche épistolaire de l'ex-député de Terrebonne.

Un d'eux l'a résumée heureusement, l'autre jour. Nous lui demandions ce que son ancien chef pouvait faire de mieux après la publication de la fameuse lettre à Joseph-Israel :

"Ce qu'il pouvait faire de mieux ? Le grand Corneille me fournit à peu près ma réponse :

Que vouliez-vous qu'il fit ?
Qu'il se tût !"

OBSERVATEUR.

Le "Black Crook"

Ne sursautez pas, mes amis, je ne suis pas pour vous entretenir de cette fantasmagorie épiciée qui a motivé l'arrestation de dix-huit demoiselles de bonne famille après la dernière représentation. Je veux simplement citer textuellement une partie du rapport de l'incident publié par la *Presse*. Si c'est là le moyen de conserver intacte *notre belle langue française*, suivant l'expression consacrée, la susdite langue est susceptible de mourir subitement dans un avenir rapproché. Voici le texte :

On en était arrivé à la moitié de la matinée, samedi après-midi, et l'intérêt était excité à son plus haut point.

Il y avait très peu de chapeaux dans la salle, partant très peu de femmes, de plumes, fleurs et oiseaux, étant donné que les unes ne marchent pas sans les autres.

Au premier rang du parterre se lèvent sou-

dainement deux hommes carrés. Jusque-là il n'y avait rien pour troubler l'attention des spectateurs, car il nous arrive tous les jours de voir des hommes carrés. Il en vient tous les samedis de la campagne, qui sont obligés de quitter en soupirant la représentation pour ne pas manquer le train.

La seconde moitié de la représentation s'annonçait donc aussi bien que la première. "Les Américains de Londres" avait effectué toutes les choses folichonnes et impossible que les Américains n'exécutent jamais à Londres, Kettie Clément avait diffamé la fille sage, Ketty Fells remplissait à son tour la salle de ses trilles claires où il était parlé d'un petit cousin de son cousin, pour lequel elle éprouvait quelque chose comme un sentiment platonique. Il fallait donc que les deux hommes carrés eussent bien envie de ne pas manquer leur train pour quitter la place à un pareil moment.

Mais l'un des hommes carrés était très curieux assurément et quelque chose dans les coulisses l'intriguait fort, qu'il voulait voir avant de partir ; car il jeta un coup d'œil indiscret, tout au fond, en s'appuyant à la rampe.

Cependant, son compagnon se souciait fort peu de manquer le train, car il fit signe à son camarade de reprendre sa place. L'autre prit effectivement le parti d'attendre que Kettie Wells eut fini de donner cours à ses soavenirs platoniques.

Seulement, ceux qui étaient quelque peu familiers avec la vue des limiers municipaux, commençaient à trouver que le premier homme carré ressemblait singulièrement au détective Côté. Or comme un agent de police se risque rarement dans les endroits pareils, on finit par conclure que c'était un de ses petits cousins. Mais voici que son camarade ressemblait aussi au détective Campeau ! Cela devenait embêtant à la fin, mais après tout c'est encore une chose possible que deux cousins de deux détectives se trouvent à une représentation avant de prendre le train.

Et il y en a des colonnes comme ça !
Vraiment, ça fait pitié.

FRANC

EN VOYAGE

En voyage comme à la maison ayez donc toujours une bouteille de BAUME RHUMAL sous la main.

Galons d'or et robes noires

Il y a deux mois environ, dans une réunion d'écrivains de talent, on s'amusa à "monter un bateau" à M. Zola.

Il s'agissait naturellement de l'affaire Dreyfus, et l'on parlait du commandant du Paty de Clam qui est un des meilleurs officiers de notre armée et dont l'honneur n'a même pas besoin qu'on en parle.

— C'est un élève des Jésuites, dit un autre.

— Parbleu, ajouta un troisième en s'adressant à M. Zola, figurez-vous que j'ai vu dernièrement une photographie du commandant du Paty de Clam, vous entendez, *une photographie* du commandant *en Jésuites*, oui, en Jésuites, avec la pèlerine des novies.

— C'est trop fort ! s'écria M. Zola.

Voyant qu'il "gobait" la plaisanterie, on insista ; on lui dit que le Père du Lac réunissait ainsi les anciens élèves des Jésuites, épars dans l'armée, leur faisait porter la soutane à ce moment, et, en revanche, leur donnait l'appui des Jésuites dans leur carrière, etc., etc.

M. Zola croyait tout et s'indignait. Tout s'expliquait. C'était les Jésuites qui avait mené toute cette affaire et accusé faussement Dreyfus, israélite, pour sauver Esterhazy, catholique !

Et les amis riaient sous cape.

Telle est l'histoire amusante qu'on nous raconte. Nous ne pouvons en garantir l'authenticité, n'ayant pas assisté à cette scène de bonne comédie, mais il nous sera permis d'y croire, si elle n'est pas démentie.

Il y a ainsi de par le monde, des milliers de naïfs incroyants, sceptiques patentés, qui sont tout prêts à croire à la puissance occulte des Jésuites, même sous le régime républicain qui les a expulsés et traités comme de simples anarchistes.

La vérité est que les anciens élèves des Jésuites gardent bon souvenir de leurs éducateurs et en conservent, pour la plupart, des sentiments religieux plus ou moins pratiques, mais hautement utiles dans les grandes circonstances de la vie.

Et encore pas tous, car Vermorel, tué sur une barricade de la Commune, était ancien élève des Jésuites, du collège de Montgré, près de Lyon, et nous pourrions citer nombre de républicains, hautes fonctionnaires ou députés, qui ont par les maisons des Jésuites, et n'en ont pas moins été des plus acharnés anti-cléricaux et des plus favorisés par la république.

Faut-il les nommer ?

À quoi bon leur faire de la peine !

Certes oui, il y a de bons catholiques dans l'armée, mais cela ne leur sert guère, car tous les francs-maçons du Café du commerce [de la garnison s'acharnent à les dénoncer comme "allant à la messe."

Le commandant du Paty de Clam, appartient nous l'avons dit, à une très ancienne famille d'Irlande, où la foi et l'honneur sont héréditaires.

Et c'est au moment où l'on s'efforce de reviser le procès Dreyfus que le commandant apprend la mort de sa sœur qui revenait de Madagascar, Sœur de la charité, dévouée pendant de longs mois au soin de nos soldats malades. Elle aussi avait contracté les terribles fièvres du pays ; elle s'était embarquée sur le *Pei-Ho*, des Messageries maritimes, pour revenir en France, et le *Pei Ho* n'a ramené qu'un cercueil.

La voilà l'opposition criante et lumineuse. D'un part, un ancien soldat, justement condamné, en faveur de qui s'élève un bataillon de défenseurs acharnés ; d'autre part, une humble fille de Saint-Vincent-de-Paul, qui a renoncé aux joies de ce monde, à la situation de sa famille dans le monde, à la vie calme et heureuse, qui s'en va mourir au loin en soignant nos soldats, et dont personne, hormis nous, ne parle !

Et c'est la sœur de celui dont on veut faire une sorte de Torquemada.

* *

De temps en temps on les décore, ces pauvres filles dévouées à l'humanité souffrante. Pour elles seules on fait exception à la règle de la Légion d'Honneur qui veut que la croix ne soit donnée qu'à qui l'a demandée et demandée par écrit.

Elles ne peuvent même pas désirer une dis-

inction quelconque, et pour l'accepter, il leur faut un ordre de leur supérieure !

Un colonel répondit après une action d'éclat de son régiment, au général qui lui demandait qui il fallait décorer dans sa troupe :

— Tous ou personne !

Il fallut cependant faire une sélection.

Il en est de même pour les Sœurs de la Charité. Presque toutes mériteraient la croix : on ne peut la donner qu'à quelques-unes, et c'est bien assez, car c'est aussi leur drapeau qu'on décore.

Et qu'on ne croie pas que la sœur du commandant du Paty de Olam soit une exception, comme fille de maison noble, sous la cornette blanchette. Elles sont légion. Mais elles perdent jusqu'à leur nom en faisant vœu de pauvreté, d'obéissance et d'humilité. Elles ne sont plus que la sœur Marie ou la sœur Angèle, soumises à telle autre qui est née dans une chaumière, et toujours prêtes à partir pour le Tonkin ou Madagascar, la Chine ou l'Océanie, pour tous les climats et tous les dangers.

Un petit sac noir à la main, cinq minutes après l'ordre reçu, elles sont prêtes à partir, sans adieux et sans larmes, avec le sourire sur les lèvres, l'éternel sourire de la conscience tranquille et de l'amour du bien.

Il n'est peut-être pas une famille importante en France qui n'ait eu une religieuse, parfois dans les ordres contemplatifs, le plus souvent dans les ordres enseignants ou dans les ordres charitables, même chez les Petites Sœurs des Pauvres qui sont de création relativement récente.

Faut-il rappeler Sainte Thérèse, sainte Seanne de Chantal, Mme de Barral qui a fondé l'ordre des Dames du Sacré Cœur, et tant d'autres ?

Faut-il rappeler Mlle de LaVallière et la fille de Louis XV ?

A quoi bon ?

Là est le grand amour, celui qui rachète l'autre, parce qu'il est plus haut et n'a rien de commun avec " le soi-disant amour rédempteur " de la *Dame aux Camélias*.

Que les anti-cléricaux nous montrent les mêmes dévouements dans leurs familles, et nous nous inclinons.

Que les prétendus humanitaires nous fassent voir la même abnégation parmi eux ou les leurs, et nous les admirerons.

Jusqu'à ce qu'ils nous permettent de rire de leur zèle purement théorique.

JUSTUS.

ANTINOMIES

L'*Autorité* rapporte que M. Turinaz, évêque de Nancy, en recevant son clergé à l'occasion du jour de l'an, l'aurait engagé à " se défier des innovations irréfléchies, de l'engouement pour certaines doctrines inexactes ou dangereuses, de certaines tendances qui menacent l'union et les grandes traditions du clergé français. " Bref, M. Turinaz a pris position contre ce qu'on a appelé le parti des démocrates chrétiens. On peut rapprocher des déclarations de ce prélat le désaveu infligé par M. de Mun, promoteur des cercles catholiques, à certains de ces cercles où les ouvriers avaient exclu les patrons, contrairement aux intentions de l'honorable député qui avait voulu favoriser l'entente cordiale entre employeurs et employés et faire œuvre de pacification sociale. Il est visible que le monde catholique est aujourd'hui partagé entre deux états d'esprits nettement opposés.

L'organisation de l'Église est une des plus savantes applications que l'on puisse concevoir du principe d'autorité. Avec son chef suprême et unique, son épiscopat, sa corporation sacerdotale profondément séparée des laïcs, elle est le type parfait du gouvernement monarchique et hiérarchisé. Dans l'ordre religieux, les simples fidèles dépendent des prêtres, qui sont soumis aux évêques, lesquels avec toute la chrétienté, s'inclinent devant le pape. Il est inutile d'insister sur la force que de telles institutions donnent à l'Église. C'est seulement de nos jours que certains catholiques ont été amenés à y voir quelques sources de faiblesse. " Est-il possible, ont demandé ces hardis novateurs, de perpétuer sans nul changement dans une société démocratique une tradition fondée à l'usage des régimes féodaux et monarchiques ? Ne risque-t-on point par là de n'être plus compris, de perdre la confiance

du peuple qui est simpliste et n'admet pas aisément que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel s'exercent suivant des modes aussi dissimilaires ? Le peuple est à présent très pénétré de sa souveraineté et il a perdu depuis 1789 l'habitude de l'obéissance passive. A vouloir le régenter de haut et le dominer, fût-ce au nom de la vérité religieuse, on s'expose à lui paraître suspect et à n'en être pas écouté. Voyez au contraire comme le clergé américain a su s'accommoder aux mœurs nouvelles de la démocratie, et les résultats admirables que lui a valu son libéralisme sans arrière-pensée. Aujourd'hui, l'alliance même des souverains et des gouvernements présente pour l'Église plus de périls que d'avantages, car le temps est passé où la puissance de l'État avait une action sur les consciences, et toute pression du dehors se heurte désormais à d'intraitables résistances. Pour atteindre les âmes, l'Église n'a plus d'autre moyen que d'accepter franchement la liberté, de se mêler à la vie commune, et, en un mot, aller au peuple. "

A quoi les partisans de la tradition répondent : " Prenez garde ! Il est excellent certes d'aller au peuple et l'Évangile nous en faisait un devoir bien avant l'apparition des démocrates chrétiens. Mais prêcher le peuple et le flatter sont deux choses distinctes, que les nouveaux apôtres, par une transition insensible, arrivent trop souvent à confondre. S'intéresser au sort des pauvres et des humbles est très louable ; il l'est beaucoup moins de les pousser à la haine et à la révolte. Votre socialisme chrétien mène tout droit au socialisme pur et simple. Que sert qu'un prêtre se fasse accepter dans les milieux populaires, si l'influence qu'il y aura péniblement conquise, loin de profiter à la religion, ne fait que hâter et renforcer l'œuvre destructive de ses ennemis les plus acharnés ? On a vu déjà des socialistes chrétiens s'allier ouvertement aux pires révolutionnaires. Dans d'autres cas, comme dans celui des cercles de M. de Mun, les efforts catholiques sociaux ont eu des résultats exactement contraires à ce qu'ils en attendaient. En outre, ces démocrates se dispensent volontiers du respect qui est dû aux évêques, et lorsque M.

Turinaz osa affirmer que le pape n'approuvait point le socialisme chrétien, on lui fit bien voir, en lui infligeant en face le plus formel démenti, à quel point la hiérarchie est dorénavant tenue pour surannée. Bref, ces écarts et ces imprudences compromettant les intérêts mêmes de l'Église en même temps que l'ordre social. "

Telles sont en résumé les thèses des deux partis, et il faut avouer que, si leur lutte est un spectacle infiniment curieux pour l'observateur il est bien malaisé de dire qui a raison de prévoir qui l'emportera. Ou plutôt, n'est-il pas manifeste que ni l'un ni l'autre n'a complètement raison ni complètement tort, et que la difficulté véritable, c'est de démêler *dans quelle mesure* ils ont tort ou raison. L'antinomie de l'autorité de la liberté éternelle. On se tirait d'embarras jadis en sacrifiant purement et simplement la liberté ; la civilisation moderne ne comporte plus cette simplification. Quelle part faire à chacun des deux termes ? Comment éviter le despotisme sans tomber dans l'anarchie ? Voilà le problème qu'on retrouve partout à notre époque et auquel l'Église ne pouvait par conséquent échapper. Mais, s'il est nécessaire de le poser, il n'est certes facile pas pour personne de le résoudre. . .

La Franc-Maçonnerie chinoise

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Au moment où quatre grandes puissances peuvent se rencontrer en un choc terrible en Extrême-Orient, un examen sommaire de l'état intérieur du vaste Empire chinois ne manque pas d'intérêt.

La dernière guerre entre Chinois et Japonais a détrompé certains hommes politiques qui avaient jeté le cri d'alarme dans d'importantes revues, faisant des calculs terrifiants au sujet de ce qui pourrait advenir de l'Europe le jour où les quatre cents millions de sujets de l'Empire du Milieu se décideraient à passer les frontières de leur pays pour s'élancer à la conquête des nôtres.

La Chine, tant qu'elle s'est maintenue inaccessible aux regards des Européens, a imposé un certain respect ; mais aussitôt que des murailles tenues impénétrables durant de longs siècles,

ont été abarrues pour laisser passer le commerce et la diplomatie, toutes les vieilles craintes se sont évanouies, et elles ont fait place aujourd'hui à la conviction absolue que l'Empire dit Céleste, avec une population notablement supérieure à celle de l'Europe entière, malgré toute la richesse de son sol et le caractère laborieux de ses industrieuses populations, est incapable non seulement d'attaquer, mais même de résister à l'agression de l'une ou l'autre des nations de premier ordre.

La Chine est toute préparée pour une conquête facile, non seulement à cause des rivalités de race, des défauts et de son organisation politique et de son éducation sociale, mais encore par suite de l'action persévérants des sociétés secrètes qui, imitant en cela le travail criminel de leurs congénères d'Occident, ont plus contribué que d'autres forces destructives à miner les défenses de l'Empire et à développé la corruption publique.

Les sociétés secrètes, qui ont accumulé tant de ruines et fait tant de mal parmi les nations de l'Europe, se sont introduites en Chine aussi ; là aussi elles travaillent à renverser la monarchie — celle des Tsing — en hâtant ainsi le partage des immenses territoires de l'Empire et sa dislocation définitive.

Grâce aux révélations de certains Chinois, et surtout aux travaux de Schlezl et d'autres écrivains qui ont été à même d'étudier le grand Empire asiatique à l'intérieur, nous possédons un assez grand nombre de détails intéressants au sujet de l'organisation maçonnique au milieu des populations les plus importantes de la Chine.

La connaissance de l'existence de ces sociétés occultes, en Chine, date de peu d'années. Avant 1864, cette connaissance n'était pas encore parvenue en Europe. A cette date fut imprimé à Paris un livre dont l'auteur était un Chinois, appelé Ting Tung Ling, qui, peu de temps auparavant, s'était fait recevoir dans la Loge : " la Jérusalem des vallées égyptiennes. " Dans ce livre, l'auteur s'attache à démontrer qu'en son pays, il existe des associations analogues, établies

sur les mêmes bases, dans des locaux hémétiquement fermés aux profanes. Bien plus, les cérémonies de rituel seraient indentiques. Dès ce moment on a eu connaissance de l'existence de la franc-maçonnerie en Chine, et l'on a su que la première propagande de la " doctrine du mystère " ne datait de rien moins que la quatre mille ans (!?).

*
*
*

A la suite des révélations de Ting-Tung-Ling complétées en la même année 1864 par un autre franc-maçon, Léon de Rozny, professeur de langue japonaise, à l'Ecole des langues orientales à Paris, un autre chinois qui, lui aussi, résidait à Paris, Sam Ung, publia des détails au sujet d'une Société, nommée le San Ho, ce qui veut dire " Société des Trois Concordes ou des Trois Unions " dont les initiés se reconnaissent entre eux au moyen de certains signes mystérieux semblables à ceux dont se servent les maçons d'Europe.

Quel est l'objet de cette vaste association, qui serait vieille de quatre mille ans et qui a tant de ressemblance avec la franc-maçonnerie ? Est-elle philanthropique, sociale, ou politique ? Les détails qui nous sont connus nous promettent de penser que la Société secrète primitive a subi de grandes transformations, et que celle qui existe maintenant a été notablement influencée par la franc-maçonnerie occidentale, de sorte qu'elle a perdu tous les caractères essentiels de la Société.

On peut donc bien affirmer que, tous indigènes qu'elles sont et remontant à une origine perdue dans la nuit des temps, les sociétés secrètes d'aujourd'hui en Chine sont exotiques et y ont été sinon introduites, du moins profondément modifiées par les Européens, Macao, Canton, Batavia, Hong-Kong ont été indubitablement les foyers les plus intenses de la franc-maçonnerie qui s'étend aujourd'hui à toutes les provinces du Céleste Empire.

*
*
*

Les relations de la Franc-Maçonnerie européenne avec la Chine ont pu être constatées par les Français dans leurs malheureuses expéditions au Tonkin et dans l'Annam.

Des gens fort bien renseignés assurent que les déceptions que la République française a rencontrées dans l'Extrême-Orient et les désastres que ses armes y ont subis sont attribuables à la Société *Tien Si Hévi* (Ciel et terre.)

Les endroits traversés par l'armée française étaient pleins de signes mystérieux d'avis et de menaces maçonniques à l'adresse des initiés européens, qui étaient conjurés de ne pas user de leurs frères orientaux.

Parmi toutes les formules prescrites par la Société *Ciel et Terre*, il y en a une qui mérite d'être tout particulièrement signalée.

Cette formule paraît, en effet, rattacher la Société établie à Batavia avec celle de la Chine même. établit que non seulement elles ont toutes un but commun, mais qu'il y a encore unité de direction.

Dans les réunions, dit la formule, le frère initié devra réciter les versets suivant :

"La dynastie de Tsing est impure ; celle de Min est puissante.

"Les lances et les armes s'amoncellent de tous côtés, et nous nous désolons de l'état présent des choses.

Mais dùt une révolution se produire entre le ciel et la terre, le grand Tsin sera rétabli, "

Il s'agit clairement dans ces paroles, de la dynastie chinoise, renversée en 1644 par la dynastie manchoue. On est donc en présence d'un but politique ou, si l'on veut, révolutionnaire.

Les autres Sociétés secrètes chinoises, et en particulier celles dont Tsing Tung Ling et Sam Ung ont révélé l'existence, poursuivent-elles la même fin que la Société *Ciel et Terre* ? La chute de la dynastie mongole des Tsing, désirée par cette dernière Société secrète, l'est-elle également par les autres ? Ces Sociétés agissent-elles d'accord avec la Franc-maçonnerie allemande, ou sont-elles d'intelligence avec la diplomatie de certaines autres puissances européennes pour faciliter à celles-ci l'accomplissement de leurs desins par rappsrt à la Chine ? Autant de questions dont la solution serait bien curieux sur les événements qui paraissent sur le point de se dérouler dans l'Etrême-Orient

COUPS DE CRAYON

Tout est au Yukon par le temps qui court.

On demande un titulaire pour une place d'organiste devenue vacante récemment dans le Nord.

"Voyez comme nous sommes prospère depuis que nous sommes au pouvoir !" s'écrie le Ministre des Travaux Publics.

J'te crois !

On parle d'une enquête qui se pousuit actuellement devant l'archevêque de Montréal et qui nécessiterait peut-être un changement ecclésiastique dans une paroisse du Nord.

Il paraît que la somme que le gouvernement à l'intention de donner à la compagnie qui doit construire le chemin de fer du Yukon représente une moyenne de \$4 par tête pour tous les Canadiens du pays—C'est un joli cadeau.

Lorsque la *Patrie* reproduit une partie des articles du *REVEIL*, elle serait bien aimable de nous en donner crédit. Nous pouvions de plus lui passer une liasse du journal depuis Juillet à novembre 1897, d'où elle pouvait tirer des extraits fort intéressants des articles le *Vieux-Rouge*.

À la *Presse* on traduit "The Black Crook" par "Le Hameçon Noir—aspirez le H. Ceci nous rappelle une traduction faite par une canadienne de Toronto qui rendait cette phrase anglaise :

"The yeast makes buckwheat cakes sweet and tender."

Par :

"La hisse rend les galettes de sarazin douces et tendres."

Nous aurons un mot à dire la semaine prochaine sur l'attitude de l'évêque de Chicoutimi dans l'affaire du *Soleil*. On a toujours blâmer le *Canada-Revue* de n'avoir pas porté sa cause devant la Congrégation de la Sacrée Propagande. Nous avons soutenu alors, et nous soutenons encore qu'il est tout à fait inutile de chercher à faire rendre justice par le clergé du Canada, même lorsqu'il est condamné à Rome. Le traitement que reçoit aujourd'hui M. Pacaud nous prouve que nous avons raison.

RIGOLO.

TRAITE DU JEU DE "WHIST"

(Suite.)

23. **RÈGLE** : La différence entre la *loi* et la *règle* consiste en ce que la première est invariable depuis l'origine du jeu, et que l'autre n'est que de convention. L'amende de trois points ou levées contre celui qui renonce mal à propos, l'obligation de couper les cartes avant la donne, voilà les *lois*. Payer 1, 2, 4 fiches pour le robre, 10 pour le chelem et le privilège de mêler les cartes une fois avant la donne, voilà des *règles* ou conventions.

24. **RENONCE** : C'est ne pas fournir de la couleur demandée, soit qu'on en ait ou qu'on n'en ait pas. Dans le premier cas la renonce est punie.

25. **RENTRE** : La main ou le privilège de jouer le premier.

26. **ROBRE** : La robre se compose de trois parties ; il en faut gagner deux pour gagner le robre.

27. **SÉQUENCE** : S'entend de plusieurs cartes qui se suivent, comme *as, roi, dame, valet — huit, neuf, dix*.

28. **SINGLETON** : Carte unique d'une couleur quelconque.

29. **TENACE** : Avoir une tenace, c'est posséder la première et la troisième meilleures cartes, et être le dernier à jouer.

30. **TOUR** : C'est lorsque les joueurs ont joué chacun une fois ; en sorte que treize tours font le coup.

31. **TRICK (levés)** : Se compose des quatre cartes fournies par les joueurs. La septième levée, ou l'*odd-trick*, compte un point.

III

REGLES DU JEU.

1° Whist en dix points.

32. **WHIST** : Le nom du jeu indique qu'il n'est pas permis de parler pendant la partie.

33. Le whist se joue à quatre personnes et avec deux jeux de cartes, composés chacun de cinquante-deux cartes.

Cependant, pour qu'une table de whist soit au complet, il faut six personnes. Le sort en désigne quatre pour le robre actuel, et deux qui rentrent en robre suivant. S'il survient d'autres personnes, elles prennent rang comme remplaçants.

34. On tire pour connaître les partenaires : les deux plus basses cartes sont ensemble con-

tre les deux plus hautes ; l'*as*, quoique la plus forte carte du jeu, est considéré dans ce tirage comme la plus basse.

S'il a été tiré deux cartes de même valeur, on en retire deux autres ; mais la plus basse carte du premier tirage conserve à son possesseur le droit de la donne, du choix des cartes et de la place à table, lors même que des cartes plus basses sortiraient la deuxième fois.

35. Les partenaires se placent vis-à-vis l'un de l'autre.

Chacun a quatre jetons pour marquer ses points, et l'on met quatre fiches sous un flambeau pour payer à la fin de chaque partie.

36. La partie se joue en dix points. Chaque levée ou trick au dessus de six compte un point. Trois honneurs comptent deux points ; les quatre honneurs comptent quatre points.

Les honneurs ne comptent qu'après les levées, excepté au point de huit quand on chante.

Lorsqu'on est neuf, les honneurs ne comptent pas ; on ne peut gagner que par les tricks.

Le chelem se paye huit fiches en dehors, c'est-à-dire sans rien changer aux points précédemment marqués.

37. Un point marqué empêche la perte triple. Cinq points marqués empêchent la perte double.

38. Chaque joueur doit marquer distinctement et devant lui.

Les fiches doivent être placées de même très-visiblement devant un des deux partenaires qui ont gagné une partie.

39. Lorsque les joueurs qui perdent le robre ont cependant gagné une partie on déduit les fiches qu'ils ont devant eux du nombre total des fiches à payer.

40. Chaque joueur a le droit de battre les cartes ; mais celui qui donne peut, s'il le veut, les battre le dernier.

41. On donne à couper à droite ; moins de quatre cartes coupées, en dessus ou en dessous, rendent la coupe mauvaise.

42. Si un jeu de cartes est faux, le coup où l'on s'en aperçoit est nul ; les précédents sont bons.

43. Le partenaire de celui qui va donner doit relever les cartes de celui qui vient de donner et les placer à sa droite, afin qu'elles se trouvent à la main du joueur qui devra donner le coup suivant.

44. Les cartes sont distribuées une à une et de gauche à droite.

Le joueur à la gauche du donneur joue le premier, et ensuite celui qui gagne chaque levée.

45. Tous les joueurs ont le droit, dans le cou-

rant d'un coup, de regarder la dernière main après qu'elle est relevée.

41. Chacun doit mettre sa carte devant soi en la jouant, et si elle se trouve confondue avec celles des autres joueurs, on est en droit d'exiger que chacun replace devant soi la carte qu'il a jouée.

47. On est tenu de fournir de la couleur demandée, sans être obligé de forcer; quand on n'en a pas, on se débarrasse d'une carte inutile ou nuisible.

48. Tout joueur qui jette ses cartes sur table donne à ses adversaires le droit d'appeler chaque carte de son jeu.

49. Toute marque d'approbation ou d'improbation sur la manière de jouer de son partenaire est punie de la perte d'un point

De la donne.

50. Le joueur qui distribue les cartes n'a point le droit d'en toucher plusieurs sur la table ni de compter celles qui lui restent dans les mains, pour rectifier les erreurs de donne qu'il a pu commettre.

Il peut cependant retirer une carte d'un seul paquet sur lequel il en aurait jeté deux; mais si, après l'erreur commise, il continue à donner à la personne qui suit, la donne est manquée.

51. Le joueur qui regarde ou montre la dernière carte avant de l'avoir retournée, perd sa donne.

52. Personne ne doit relever ni regarder ses cartes pendant qu'on les distribue.

53. Quand on retourne une carte par sa faute, les adversaires ont le droit, avant que l'atout soit connu, d'exiger une nouvelle donne.

54. Si l'on donne avant son tour, et qu'on ne s'en aperçoive qu'après la retourne vue, la donne est bonne et continue dans le nouvel ordre.

55. Le joueur qui donne doit laisser la carte de retourne sur la table, jusqu'à ce que ce soit à son tour de jouer.

Plus tard on n'a plus le droit de demander quelle elle est, mais seulement sa couleur.

56. Si la carte de retourne se trouve encore sur la table lorsque le deuxième trick est relevé, elle peut être appelée par les adversaires.

57. S'il arrive qu'un des joueurs joue avec douze cartes son partenaire ne pourra faire la dernière levée, mais si un autre joueur a quatorze cartes, le coup est nul et la donne est perdue.

58. Toutes les cartes étant distribuées, chacun

réunit ses couleurs pour étudier son jeu avec plus de facilité.

59. Si un joueur oublie de fournir une carte sur une levée et reste ainsi avec une carte de plus que les autres, les adversaires ont le droit de maintenir le coup ou d'exiger une nouvelle donne et de prendre la main.

Du tour à jouer.

60. Si quelqu'un joue hors de son tour, les adversaires ont le choix d'appeler sa carte à volonté, ou de demander la couleur qu'ils préfèrent du partenaire qui aurait dû jouer.

61. Si le troisième joueur joue avant le second, le quatrième joueur peut jouer avant son partenaire.

Si le quatrième joueur joue avant le second, on peut forcer celui-ci à prendre ou à ne pas prendre.

62. Lorsque les quatre cartes sont sur la table, aucune erreur sur une carte jouée hors de tour ne peut être rectifiée.

63. Si quelqu'un, supposant qu'il a gagné le trick, joue de nouveau avant que son partenaire ait jeté sa carte, les adversaires peuvent obliger ce dernier à mettre sa plus haute ou sa plus basse carte de la couleur, ou, à défaut, exiger qu'il coupe, ou encore l'empêcher de couper.

64. Lorsqu'un joueur tire et sépare complètement une carte du reste de son jeu, les adversaires, sans être obligés de la nommer, peuvent exiger qu'il ait joué sur le coup; mais une fois la carte rentrée dans le jeu, ils n'ont plus le droit sur elle.

65. Si quelqu'un jette plusieurs cartes sur une même levée, les adversaires ont le droit de faire mettre celle qui leur convient sans avoir égard à l'ordre de sortie.

De la renonce

66. Chaque renonce est punie par la perte de trois points.

67. Une renonce n'est pas faite tant que la levée n'a pas été tournée et quittée; mais les adversaires peuvent sur le moment demander la plus haute ou la plus basse carte de la couleur, ou encore faire étaler la carte jouée enfin de l'appeler.

68. Le partenaire de celui qui ne fournit pas de la couleur jouée a le droit d'empêcher les adversaires de ramasser la levée, enfin de demander à son partenaire de vérifier s'il ne faut pas une renonce.

69. Il y a trois manières d'infliger la punition pour la renonce, punition qui se marque avant tout autre point.

Les adversaires peuvent prendre trois tricks ou levées au côté qui renonce et les ajouter aux leurs, ou bien ils peuvent effacer trois points de sa marque, ou enfin, ils peuvent ajouter trois points à la leur ; et si le côté qui a renoncé se trouve avoir encore assez de points pour gagner, il doit rester à neuf. Il ne peut non plus compter le chelem, lors même qu'il le ferait.

70. Quand un joueur s'aperçoit sur une levée qu'un des adversaires fait une renonce, il peut, s'il le trouve avantageux, exiger qu'il soit fourni de la couleur demandée, et la carte jouée à tort reste étalée pour être appelée.

Quand, malgré cette commande, la renonce a lieu, ceux qui font la renonce perdent le chelem s'ils n'ont pas fait de levée antérieurement à la renonce ; ou s'ils en ont fait, ils perdent la partie triple, quel que soit d'ailleurs l'état de leur marque.

Du point de huit.

71. Si un des joueurs chante après avoir joué, ou s'il est à un autre point que huit, les adversaires, après s'être consultés, peuvent demander une nouvelle donne, ou bien appeler les honneurs annoncés.

Si les adversaires font redonner, ils conservent ou acquièrent la donne.

72. Quiconque appelle avec un seul honneur perd la donne, et si les honneurs sont dans le jeu des adversaires, ceux-ci peuvent maintenir le coup et compter leurs honneurs avant les tricks.

73. Si un joueur n'a pas répondu à son partenaire, bien qu'il eût un honneur ou plus, il ne peut faire le chelem.

74. Les partenaires qui marque les honneurs sans les avoir perdent deux points.

75. Si chaque parti a deux honneurs, personne n'en compte. On ne peut plus compter les honneurs du coup précédent, quand la retourne du coup suivant est connue.

De la galerie.

76. Il est interdit aux personnes formant la galerie d'avertir les joueurs des fautes ou des oublis qu'ils peuvent commettre pendant la durée d'un coup, et en général de se permettre toute manifestation susceptible d'influer sur le sort de la partie.

77. Il est également interdit aux personnes de la galerie de tourner autour des joueurs ; ou de chercher à voir deux jeux.

Cependant, la galerie a le droit de faire rectifier les erreurs provenant de points indûment marqués.

78. La galerie est appelée à prononcer comme jury dans les difficultés qui n'ont pu être prévues par les règles.

Principes généraux

79. Le jeu de whist est essentiellement un jeu de calcul. Sans la plus grande attention aux cartes qui tombent, il n'y a ni préceptes ni pratique qui puissent faire un bon joueur de whist.

Jamais une carte ne doit être jetée sans réflexion.

Plus on fait connaître clairement son jeu à son partenaire, mieux on joue : ainsi lorsqu'un joueur a deux ou plusieurs cartes d'une séquence il doit, sur l'invite de son partenaire, jouer la plus basse ; le jeu de la dame, par exemple, indique à son partenaire que le roi ne peut pas être dans la main de son adversaires de gauche, ni le valet dans la sienne.

80. Les meilleurs invites sont celles qui proviennent d'une séquence de trois cartes ou plus. Si vous n'en avez point, jouez de la couleur dont vous avez le plus grand nombre. Si vous avez beaucoup d'atouts, jouez plutôt de la couleur dont vous avez le roi que celle dont vous avez la dame.

81. Si un partenaire fait une invite dans une couleur quelconque, on doit y revenir quand on prend la main, parce qu'il vous a indiqué sa couleur ; mais si, de votre côté, vous avez aussi une belle couleur, avant de revenir à son invite, faites-le lui connaître pour une autre invite, afin de pouvoir réciproquement jouer d'après la connaissance que vous vous serez donnée de vos forces.

82. Il est nécessaire d'être conséquent et correct dans ses entrées. Quand un bon joueur jette un huit, puis un sept, vous êtes sûr qu'il joue d'une couleur faible ; c'est le contraire s'il jette d'abord un sept puis un huit.

A suivre

UN LEGER EFFORT

Il en coûte peu pour avoir toujours chez soi du BAUME RHUMAL qui guérit les affections de la gorge.

FEUILLETON

DE TOUTE SON AME

PAR

RENÉ BAZIN

Celles qui résistent ont vite pris une dignité à elles, une indifférence voulue, de regard, qui est une défense, une allure vive qui en est une autre. Henriette Madiot était de celles-là. Elle avait reçu beaucoup d'hommages, et s'en défiait.

Son salut fut donc bref. Elle était pressée, On veillait, ce soir, dans le "travail" de madame Clémence. De sa main gantée de gris, elle ramassa plus étroitement les plis de sa robe, et, légère, les yeux un peu au-dessus des passants, elle traversa la rue.

Victor Lemarié trouva quelques personnes dans le salon de l'hôtel qu'habitait son père, Boulevard Delorme. C'était d'abord sa mère, puis deux vieux commerçants, MM Tomaire et Mourieux, et une demoiselle de trente ans, Estelle Pirmil, deuxième prix du Conservatoire, qui donnait des leçons, connaissait toute la ville, et passait pour originale.

Comme il s'excusait d'être en retard, sa mère l'embrassa.

— Est-ce que nous ne sommes pas en famille ? Mourieux et Tomaire sont des sortes de cousins, n'est-ce pas, Mourieux ?

— Trop honoré ! répondit le gros homme en s'inclinant.

— Vous m'oubliez ? dit mademoiselle Pirmil.

— Je ne vous compte pas, ma chère, vous êtes chez vous.

Heureusement M. Lemarié n'avait pas encore paru. Il était sévère sur l'exactitude.

Un moment après, il rentra, petit, maigre, les cheveux tout blancs et en brosse, la barbiche longue au-dessous des moustaches courtes. D'un regard habitué à dénombrer le personnel d'une salle, il compta les convives, s'aperçut qu'il n'en manquait pas, et alors, la main tendue, il s'avança. M. Lemarié ne s'abandonnait jamais, et parlait bien. Il avait l'espèce de raideur d'esprit et de corps d'un homme qui a beaucoup lutté pour parvenir, et qui lutte encore pour se maintenir. Quand il serra la main de son fils Victor, il dit, du bout des lèvres :

— Jolie promenade aujourd'hui ? L'air était bon ?

— Médiocre.

— Dommage. Moi, j'ai eu une journée fiévreuse.

On dina, et, comme la soirée était belle, on passa, aussitôt après le diner, dans le jardin, vaste carré humide, enveloppé de hauts murs, mal entretenu, et qui faisait contraste avec la tenue confortable de la maison. La mousse envahissait l'allée tournant autour de la pelouse ; les arbres, plantés en bordure sur trois côtés, avançaient en désordre leurs branches au-dessus des massifs de géraniums épuisés.

La conversation, assez vive jusque-là, subit un refroidissement. Les hommes se groupèrent sur un banc, les deux femmes sur un autre qui faisait suite, tout au fond du jardin, dans l'ombre des acacias. Devant eux la pelouse s'étendait, d'une teinte funèbre, et au delà, loin semblait-il, les trois marches du perron, toutes jaunes, éclairées violemment par le feu des lampes et des bougies qui continuaient de brûler dans la salle à manger. Dans cette découpe lumineuse, qui attirait le regard et le fatiguait, la silhouette d'un domestique faisait, par moments, un dessin noir, mouvant comme une fumée. Bien haut, si haut que personne ne pensait à elles, les étoiles, d'un bleu léger, dormaient entre les feuillages.

Un coup de sifflet aigu, prolongé, fendit l'air.

— Tiens, ce sont les ouvriers de chez Moll qui partent, dit M. Lemarié. Ils veillent, depuis un mois, à cause des grandes commandes de la marine chilienne.

— C'est dur, dit Victor.

— Tu les plains ?

— Sincèrement.

Les quatre hommes, M. Lemarié, M. Tomaire, M. Mourieux et Victor, étaient en ligne sur le banc sur le banc. La fumée de leurs cigares formait, à la hauteur de leurs yeux, un petit nuage qu'ils regardaient monter. M. Lemarié demeura ainsi un moment, et tira de son cigare quelques bouffées rapides. Son visage s'était comme affermi encore et resserré, au premier mot de contradiction. Les sillons marqués au coin des lèvres et entre les sourcils s'étaient creusés. Il reprenait sa physionomie de chef d'usine, prompt et autoritaire dans la défense de ses intérêts. Cela lui déplaisait, cette divergence de vues entre son fils, conséquence d'une différence d'éducation, d'époque et de milieu. Toute allusion aux souffrances de l'ouvrier avait le don de le blesser, dans sa conscience de patron certain d'avoir été juste, de respecter la loi, et d'être impopulaire. Il répondit, d'un ton d'ironie batailleuse :

— La journée de huit heures, n'est-ce pas ?

— Non.

— Ou de dix, ça m'est égal. Eh bien ! moi, mon cher, je travaille quatorze heures, et je ne me plains pas. Si tu crois que le métier de patron soit enviable aujourd'hui, c'est que tu ne le pratiques pas. Nous gagnons peu, nous risquons tout, nous sommes en butte à des revendications ineptes de gens qui n'y connaissent rien, sans parler de celles des ouvriers qui s'y entendent trop bien. Profits nets : beaucoup d'ennuis et beaucoup d'ennemis. N'est-ce pas Tomaire ? n'est-ce pas Mourieux ?

— C'est bien vrai, dit Tomaire.

— Pas entièrement, dit Mourieux.

— Oh ! je sais bien que vous êtes une âme tendre, vous, Mourieux, et ce que vous faites pour vos employés de la mode le prouve bien. Vous les placez, vous les aidez, vous leur donneriez votre maison pour les loger. Mais enfin on n'est pas obligé à cela. Et est-ce qu'elles vous rendent ? Vous n'êtes pas assez naïf pour le croire. Elles se fichent de vous.

— Quelques-unes, fit tranquillement Mourieux.

— Moi je n'aime pas qu'on se fiche de moi. Je ne le souffrirais pas dans mes ateliers. Je n'admets pas d'avantages que des journalistes, des théoriciens, qui n'ont jamais eu seulement un employé sous leurs ordres, des pleureurs de la misère d'autrui, comme il en pleut depuis dix ans, viennent se mêler de critiquer le patron et de plaindre l'ouvrier. Quand Victor voit un homme en belouse, il s'émeut.

— Pas à cause de la blouse.

— Il lui voudrait des rentes. Parbleu, ils en auraient des rentes, au prix que nous les payons s'ils avaient économisé ; mais ils veulent toujours gagner davantage, se reposer de même, et se faire donner des retraites qui les dispensent d'épargner. Voilà ! Peux-tu me dire...

— Je ne suis pas de force à discuter avec vous. Ces choses-là ne sont qu'un sentiment, chez moi. Seulement je sens qu'il y a un malaise grandissant, un besoin nouveau.

— Pas du tout, mon cher, il y a toujours eu une question de tout, une question de la vie, plus ou moins aiguë selon les temps. Rien n'est nouveau.

— Si, quelque chose.

— Et c'est ?

— L'absence d'amour, de fraternité, si vous préférez. Presque tout le mal vient de là, et le reste vite résolu, si l'on s'aimait. Tenez, je viens d'en voir défiler plusieurs milliers, de ces ouvri-

ers, et ils avaient l'air de me regarder comme un ennemi. Par naissance, je leur suis suspect. Ils ne me connaissent pas, et il me détestent. Ils n'entrent pas chez moi, et je n'entre pas chez eux.

— Ils entrent chez moi, par exemple !

— Pardon, ils n'entrent pas chez vous. Ils entrent dans votre usine, ce qui est différent. D'un bout de l'année à l'autre, ces hommes-là ne voient guère que deux représentants du patron : son argent et ses contremaitres. Il n'y a pas là de quoi les toucher beaucoup. En cas de renvoi, le patron opère lui-même, c'est vrai ! Mais où sont le lien, la fête commune, la marque journalière ou seulement fréquente de cordialité, de bon vouloir, capables de compenser la jalousie qui renaît sans cesse et les conflits d'intérêts qui ne manquent pas ? Cherchez ; moi, je n'en trouve pas. Quant aux autres bourgeois qui ne fabriquent rien et ne vendent rien, comme moi, ils ne s'égarent pas souvent dans les quartiers pauvres, puisqu'il est entendu que les riches et les pauvres ont leurs quartiers séparés, dans les villes d'à présent. Ils naissent, vivent s'amuse ou pleurent à côté, tout à fait à côté. Pas même une apparence de relations, d'estime, de quoi que se soit. Je vous dis que cela fait souffrir quelquefois, et que moi, j'en souffre. La haine qu'ils ont est faite de cela, bien plus que de revendications positives.

— Bravo ! cria mademoiselle Estelle Pirmil, désireuse d'opérer une diversion. Vous prêchez très bien, Victor, vous aviez la vocation !

Le jeune homme, qui s'était animé contrairement à toutes ses habitudes, et, du bout de ses bottines, remuait le sable de l'allée, répondit avec humeur :

— C'est bien possible.

— Ma foi, ajouta la petite femme qui, de toute la conversation, n'avait retenu que le mot d'amour, je ne comprends pas ce que vous dites Victor. Pas d'amour ? Ils n'ont pas l'air de s'en priver chez les gueux. Vous n'avez qu'à compter les enfants dans les faubourgs : ma boulangère en a sept.

Elle se mit à rire de ce qu'elle disait, et sa voix grêle monta seule un moment dans la grande nuit tranquille.

— Ces gens-là ne devraient avoir qu'un ou deux enfants. Ça serait raisonnable. Qu'en pensez-vous ?

Madame Lemarié, la mère, dont le visage lourd et commun trahissait rarement les émotions remua les lèvres sans parler, et posa le bras sur le bras du second prix du Conversatoire.

pour l'engager à se taire. Celle-ci ne comprit pas la leçon, mais elle se tut.

Et le silence qui suivit fut d'autant plus pénible que ce chsnt de linotte écervelée, ne provoquant aucune réponse, prouvait que la discussion entre Victor et son père, sous des formes courtoises, cachait une mésintelligence et tendait les esprits.

M. Lemarié, toujours renversé en arrière, appuyé au dossier, jeta son cigare qui étoila le gazon, comme un gros ver luisant. Tout le monde se mit à regarder le point rouge au milieu du rond noir. Et cela durait. Ni Mourieux, ni l'autre ami de M. Lemarié n'avaient envie de s'engager dans la querelle, le premier parce qu'il savait ce qu'elles valent toutes, le second par précaution d'hygiène et de peur des émotions. Mais leur présence seule et leur silence étaient une excitation.

M. Lemarié haussa la voix, et dit :

— C'est charmant à toi de parler de l'amour du peuple. Cependant il serait bon de donner l'exemple. Le donnes-tu ?

— Aucunement, reprit Victor en relevant la tête. Je suis parfaitement inutile, et je le sais. Et probablement je le resterai.

— Alors ?

— J'aurais pu avoir une tout autre vie. Je vous ai demandé d'entrer dans l'usine : vous avez refusé.

— Je le crois bien ! J'ai trop de peine à maintenir ma fabrique contre les concurrences. Je le fais pour mes ouvriers, quoi que tu en penses. Toi, mon cher, tu la laisserais tomber.

— Merci.

— J'en suis si persuadé que, après moi, la fabrique fermera ses portes. Je le veux, et j'aurai soin que cela soit.

— Ne craignez rien, allez ! C'est bien fini, à présent : l'habitude du travail est perdue...

Le jeune homme s'aperçut de l'inconvenance de cette scène, et essaya de rompre sans paraître céder :

— J'ai vu Madiot, le fils, ce soir...

— Triste sujet.

— Oui. J'ai rencontré sa sœur également.

— Ah !

M. Lemarié tourna la tête, sur le dossier du banc, et regarda, avec une curiosité âpre et singulière, du côté de son fils qu'il pouvait à peine voir dans l'ombre.

— Tu lui as parlé ?

— Non. Elle est gentille, et si différente de son frère ! N'est-ce pas, monsieur Mourieux, qu'elle est bien ?

Le vieux marchand, qui ne s'attendait pas à être mis en cause, fit une grimace, hésita et répondit avec un désir évident de ne pas s'avancer :

— Mais oui, pas mal, comme beaucoup d'autres de la mode. Elles viennent toutes chez moi.

Puis, élevant la voix, de façon à être entendues des deux femmes, qui s'étaient remises à causer sur le banc voisin :

— Ne trouvez-vous pas qu'il fait un peu frais, mesdames ?

Les hommes eux-mêmes furent d'avis que la soirée était un peu fraîche, bien qu'il ne fit ni rosée, ni vent, ni brume. Et tout le monde se leva.

Quand les invités rentrèrent au salon, madame Lemarié, restée en arrière avec Mourieux, lui dit tout bas en trainant les mots :

— C'est triste, n'est-ce pas, Mourieux ? mais je crois que c'est Victor qui a raison.

— Oui, madame, répondit le brave homme ; seulement ces choses-là ne s'enseignent pas, et ne se discutent guère.

— Il a bon cœur, mon Victor ?

— Mais oui, dit Mourieux, timidement.

Elle cachait entre ses doigts deux pièces d'or qu'elle avait prises dans sa poche. Elle les mit dans la main de Mourieux,

— Prenez cela... pour vos apprenties, pour la biblio'hèque...

Mourieux pensa : " Elle est vraiment la seule de cette maison qui soit bonae. Elle l'est tout à fait. Cela lui sert d'esprit. Et cela vaut mieux. "

III

Après avoir traversé la rue derrière la voiture de Victor Lemarié, Henriette Madiot continua, en se hâtant vers la rue Crébillon. A sept heures au moment où la journée finissait, madame Clémence, la qatronne, avait ouvert la porte de l'atelier, et prononcé la formule connue : " Mesdemoiselles, on veille ce soir. " Aussitôt l'apprentie avait couru chercher un peu de jambon et de pain, et les ouvrières avaient soupé rapidement sur lecoin des tables. C'était pendant ce temps qu'Henriette Madiot, n'ayant pas faim, était sortie pour acheter quelques fournitures indispensables.

A suivre

QUE VOULEZ-VOUS

Il n'y a que le BAUME RHUMAL pour guérir rapidement et sûrement les extinctions de voix.

LE SUN

Compagnie d'Assurance
sur la Vie
du Canada

Siege Social, Montrea.

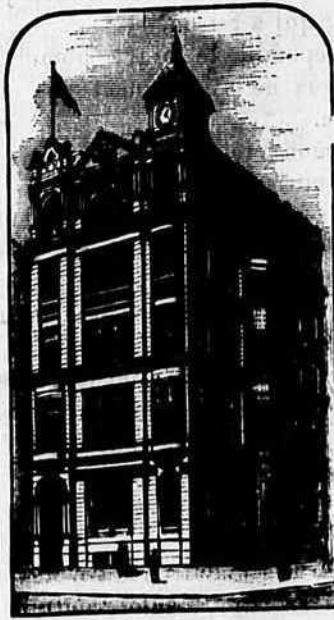
ROBERTSON MACAULAY, Président

Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président.

T. B. MACAULAY, Secrétaire.

IRA B. THAYER, Sur't. des Agences

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1897 a, jusqu'à maintenant été plus satisfaisante encore que 1896. Elle montrera sans aucun doute une augmentation tout à fait anormale. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. La police sans condition et son habile et prudente direction ont fait leur œuvre.

— UNE AUTRE RAISON —

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui a introduit la police sans condition ce qui a pendant de longues années été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurance d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège et après avoir été deux ans en vigueur être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable à volonté.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

Capitaux assurés au 31 décembre 1891.....	\$38,196,890	08
Actif au 31 décembre 1899.....	6,388,142	60
Revenu pour 1896.....	1,886,258	00

O. L EGER,

Gérant Département Français pour la ville et le District de Montréal

TÊTE GRISONNANTE

ET MENACÉE

DE CALVITIE

On évite ce danger par l'usage de

La Vigueur des Cheveux
d'AYER.

"Il y a près de quarante ans, après quelques semaines de maladie, mes cheveux commencèrent à grisonner et se mirent à tomber si rapidement que je fus menacé de calvitie imminente. Ayant entendu parler en termes élogieux de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, je commençai



l'usage de cette préparation, et je fus si satisfaite des résultats, que je n'ai jamais essayé l'usage d'autres pommades. Elle empêcha mes cheveux de tomber, provoqua une nouvelle pousse et me garantit le cuir chevelu contre les pellicules. Une seule application de temps en temps me conserve la chevelure dans sa couleur naturelle. Je n'hésite jamais à recommander n'importe quelle médecine d'Ayer à mes amis."
—Mrs. H. M. HAIGHT, Avoca, Ill.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer

PRÉPARÉ PAR LE

J. C. AYER & Co., LOWELL, MASS., U. S. A.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 per year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co., 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.